

## KIT EVOLUTION 7

**Attention : dans le cas d'une utilisation en milieu amiante, le port des demi-masques filtrants à usage unique FFP3 est limité aux interventions visées à l'article R. 4412-144 et à une durée de moins de quinze minutes.**

### CONTENU DU KIT :

1 combinaison Mutex T4 - Cat. III - type 4, 5 & 6 - Antistatique, particule radioactive, (réf 4500 600)

1 masque FFP3 - 4311ML (réf 10 056 30)

1 paire de gants Nitraf 2 en nitrile vert (réf 20 948 31)

1 paire de surbottes en polyéthylène transparent - 70µ - martelé (réf 45 799 11)

1 sac de récupération 40 x 45cm en polyéthylène avec rabat adhésif & logo amiante réglementaire (réf 45 981 02)

*Les Equipements de Protection Individuelle qui sont mis à la disposition des professionnels dans le kit sont conformes aux exigences réglementaires qui leurs sont applicables.*

---

### ATTENTION : ANALYSE DE RISQUE ET PREVENTION

#### PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DE L'ENVIRONNEMENT.

AFIN DE PROTEGER LES TRAVAILLEURS CONTRE LES RISQUES LIES A L'INHALATION DES POUSSIERES D'AMIANTE DANS LE CADRE DE LEUR ACTIVITE PROFESSIONNELLE, OUTRE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS GENERALES DU CODE DE TRAVAIL OU DE TEXTES PRIS POUR SON APPLICATION, LA REGLEMENTATION EDICTE DES DISPOSITIONS PARTICULIERES QUI DOIVENT ETRE MISES EN ŒUVRE.

LA REGLEMENTATION FIXE EGALEMENT DES REGLES TECHNIQUES DE CERTIFICATION QUE DOIVENT RESPECTER LES ENTREPRISES.

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT CONTRE LES RISQUES LIES A L'AMIANTE FAIT AUSSI L'OBJET DE TEXTES GENERAUX CONCERNANT NOTAMMENT LE TRAITEMENT DES DECHETS.

LA SOCIETE HONEYWELL SAFETY PRODUCT EUROPE RAPPELLE AUX ENTREPRISES/PROFESSIONNELS UTILISATEURS QU'IL EST DE LEUR RESPONSABILITE DE SE CONFORMER AUX EXIGENCES REGLEMENTAIRES.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONSULTER NOTAMMENT LE DECRET N° 2012-639 DU 4 MAI 2012 RELATIF AUX RISQUES D'EXPOSITION A L'AMIANTE, LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2009/148/CE DU 30 NOVEMBRE 2009 CONCERNANT LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS CONTRE LES RISQUES LIES A UNE EXPOSITION A L'AMIANTE PENDANT LE TRAVAIL, ET LE DOCUMENT ED 6091 EDITE PAR L'INRS. VOUS POUVEZ EGALEMENT CONTACTER LES ORGANISMES DE PREVENTION COMPETENTS ; SUR LE SITE SUIVANT : INRS - [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

A titre indicatif uniquement, il est rappelé que :

Les situations d'entretien ou de maintenance qui sont susceptibles de mettre un professionnel au contact d'un matériau contenant de l'amiante peuvent être très variées.

Le niveau de risque et par conséquent le choix des mesures préventives en rapport avec ce risque, vont dépendre à la fois de la nature du matériau, de la nature de l'opération, de l'outillage utilisé et de l'environnement général du poste. Il est nécessaire de tenir compte en particulier de l'exiguïté de la zone de travail : une opération réalisée dans un espace réduit et fermé conduira au maintien de taux ambiants plus élevés que le même travail effectué dans un lieu aéré ou a fortiori en plein air.

La trop grande diversité des situations de travail dans ce type d'activité ne permet pas d'établir des règles précises pour chacune d'elles ; seule une analyse du contexte permettra de préciser au cas par cas le choix des conditions opératoires ainsi que les mesures minimales de prévention collective et individuelles à mettre en place.

**Pour l'évaluation des risques, l'employeur estime le niveau d'empoussièrement correspondant à chacun des processus de travail et les classe selon 3 niveaux d'exposition**

#### **NIVEAU 1**

**Empoussièrement dont la valeur est inférieure à la valeur limite d'exposition professionnelle.**

#### **Mesures de prévention minimales à mettre en place sur un chantier de niveau 1 :**

- vêtements de protection à usage unique avec capuche de type 5 aux coutures recouvertes ou soudées, fermés au cou, aux chevilles et aux poignets
- gants étanches aux particules compatibles avec l'activité exercée
- chaussures, bottes décontaminables ou surchaussures à usage unique
- Protection respiratoire par demi-masque filtrant jetable FFP3
- ou APR filtrant avec demi-masque ou masque complet équipé de filtres P3
- ou APR filtrant à ventilation assistée TM2P avec demi-masque
- ou APR filtrant à ventilation assistée TH3P avec cagoule ou casque
- ou APR filtrant à ventilation assistée TM3P avec masque complet

Le port des demi-masques filtrants à usage unique FFP3 est limité aux interventions visées à l'article R. 4412-144 et à une durée de moins de quinze minutes

## **NIVEAU 2**

**Empoussièrèment dont la valeur est supérieure ou égale à la valeur limite d'exposition professionnelle et inférieure à 60 fois la valeur de la limite d'exposition professionnelle.**

### **Mesures de prévention minimales à mettre en place sur un chantier de niveau 2 :**

- vêtements de protection à usage unique avec capuche de type 5 aux coutures recouvertes ou soudées, fermés au cou, aux chevilles et aux poignets
- gants étanches aux particules compatibles avec l'activité exercée
- chaussures, bottes décontaminables ou surchaussures à usage unique
- APR filtrant à ventilation assistée TM3P avec masque complet permettant d'assurer en permanence une surpression à l'intérieur du masque et dont le débit minimum est de 160 l/min
- ou APR isolant à adduction d'air comprimé respirable à débit continu de classe 4 assurant un débit minimum de 300 l/min, avec masque complet
- APR isolant à adduction d'air comprimé respirable à la demande à pression positive avec masque complet permettant d'atteindre le cas échéant un débit supérieur à 300 l/min

## **NIVEAU 3**

**Empoussièrèment dont la valeur est supérieure ou égale à 60 fois la valeur limite d'exposition professionnelle et inférieure à 250 fois la valeur limite d'exposition professionnelle**

### **Mesures de prévention minimales à mettre en place sur un chantier de niveau 3 :**

- vêtements de protection à usage unique avec capuche de type 5 aux coutures recouvertes ou soudées, fermés au cou, aux chevilles et aux poignets
- gants étanches aux particules compatibles avec l'activité exercée
- chaussures, bottes décontaminables ou surchaussures à usage unique
- APR isolant à adduction d'air comprimé respirable à débit continu de classe 4 assurant un débit minimum de 300 l/min, avec masque complet
- ou APR isolant à adduction d'air comprimé respirable à la demande à pression positive, avec masque complet permettant d'atteindre le cas échéant un débit supérieur à 300 l/min
- ou vêtement de protection ventilé étanche aux particules

---

## **MODE D'EMPLOI / INSTRUCTIONS D'UTILISATION**

**Lisez attentivement cette fiche d'utilisation avant d'utiliser le kit.** Celui-ci doit être utilisé uniquement conformément aux instructions ci-dessous. Toute utilisation inadéquate peut entraîner un risque pour la santé. Les équipements doivent être portés avant que l'utilisateur ne pénètre dans une zone contaminée. En cas de détérioration de l'un ou plusieurs des équipements, quittez immédiatement la zone contaminée. N'enlevez jamais l'équipement de protection avant de quitter la zone contaminée.

### **Ouverture du kit**

Lavez-vous les mains.

Sortez avec précaution les équipements du conditionnement.

Vérifiez que le kit est complet et qu'aucun équipement n'est endommagé. En cas de détérioration ou de pièces manquantes, contactez le service après-vente. N'utilisez jamais un équipement endommagé ou un kit incomplet.

### **Comment mettre les équipements**

Lavez-vous les mains.

Enfiler la combinaison\* sans ôter vos chaussures ni vos vêtements

Enfiler la paire de surbottes et assurer l'étanchéité surbottes / combinaison avec de l'adhésif

Mettre et ajuster le masque\* sur le visage, puis ajuster la capuche par-dessus le masque

Enfiler les gants\*, ajuster les manches de la combinaison par-dessus et assurer l'étanchéité gants / combinaison avec de l'adhésif \*\*

\* Se reporter à la notice d'utilisation individuelle de chaque équipement.

### **Comment enlever les équipements - Nous préconisons de respecter les séquences suivantes :**

Garder le masque sur le visage

Nettoyer les équipements (combinaison, gants et surbottes) à l'aide d'un aspirateur équipé d'un filtre à très haute efficacité et se pulvériser de l'eau sur l'ensemble des équipements.

Retirer les équipements en faisant glisser l'ensemble vers le bas en l'enroulant sur lui-même en « peau de lapin » pour contenir les fibres à l'intérieur puis les déposer dans le sac marqué amiante

Oter le masque et le déposer dans le sac marqué amiante

Fermer le sac hermétiquement à l'aide d'un ruban adhésif

Jeter le sac et son contenu selon les normes et réglementations en vigueur.

**IMPORTANT** : Les déchets ainsi conditionnés doivent être acheminés vers un centre d'élimination ou de traitement autorisé. Ces informations sont disponibles auprès de la DRIRE de votre région.

**Stockage** : Stockez le kit à une température entre +0°C et +38° C.

**HONEYWELL SAFETY PRODUCT**  
ZI Paris Nord II - 33 rue des vanesses  
BP 50288 - 95958 Roissy CDG